



PLAN DE PREVENTION

DSLO-22.011

PAGE 1 / 3

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION ET AUX ENTREPRISES

Nature de l'opération :	REPLACEMENT DE FLEXIBLES SUR LES CHARIOTS ELEVATEURS ET LES PRESSES
Lieu de l'opération :	DIVERS ATELIERS / ZONE MAINTENANCE
Validité :	2026
ENTREPRISE UTILISATRICE	
Raison Sociale :	DEFI GROUP
Adresse :	27 ROUTE D'OCQUERRE 77440 LIZY SUR OURCQ
Téléphone :	01.60.01.73.30
Mail :	ibeaujean@defi-group.fr
Nom du coordonnateur :	Michel FERNANDEZ

ENTREPRISE EXTERIEURE

Raison sociale :	GENIE FLEXION
Adresse :	78 Allée des érables 93420 VILLEPINTE
Téléphone :	01.41.55.14.99
Mail :	villepinte@genieflexion.com
Nom et qualification du responsable sur le site :	
Effectif sur le site :	Variable selon interventions
Noms et références des divers sous-traitants intervenant sur le site :	/

CONSIGNES GENERALES

Afin de garantir à tous des conditions de sécurité optimales, nous vous demandons de prendre connaissance de ces quelques règles de sécurité et de les appliquer à tout instant, lors de vos activités sur le site.

Toute personne étrangère à la société DEFI GROUP doit se présenter à l'accueil afin de se faire enregistrer sur le registre de suivi visiteurs et prendre un badge. Tout intervenant doit être accompagné sur le lieu d'intervention par une personne de l'entreprise (HSE, CSSCT, maintenance, Direction). Avant de quitter le site, le personnel de l'entreprise extérieure doit signaler son départ à l'accueil, et rendre son badge.

- Il est interdit de pénétrer ou de demeurer dans l'établissement en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogues.
- Il est interdit d'introduire ou de distribuer dans les locaux des boissons alcoolisées ou de la drogue.
- Il est interdit de prendre ses repas sur le lieu de travail.
- Il est interdit de fumer dans les locaux.
- L'utilisation du téléphone portable est interdite dans les locaux (il est toléré à l'intérieur des zones délimitées pour des raisons de service)
- En cas d'incendie, donner l'alerte en prévenant un responsable du personnel DEFI GROUP. Evacuer l'établissement par les sorties de secours en suivant les instructions du personnel habilité. En cas d'accident, protéger la victime de la source de danger et, le cas échéant, du passage des chariots élévateurs.
- En cas d'accident, protéger la victime de la source de danger et, le cas échéant, du passage des chariots élévateurs.
- Le plan de prévention doit être impérativement signé par tous les intervenants sur le chantier (liste annexe avec émargements)
- L'entreprise intervenante ainsi que ses divers sous-traitants, ne devront détacher sur le chantier, que leur propre personnel, à jour de toutes les formalités administratives liées à la législation du travail (déclaration URSSAF notamment)

RISQUE	APPLICABLE	MESURES DE PREVENTION
Port des EPI obligatoires	X	VOIR ANNEXE
Risques liés à la méconnaissance des lieux	X	VOIR ANNEXE
Risques liés à la circulation sur le site	X	VOIR ANNEXE
Risques liés au bruit	X	VOIR ANNEXE
Risques liés aux chutes de plain-pied	X	VOIR ANNEXE
Risques liés au stockage des matériaux et matériels	X	VOIR ANNEXE
Risques liés à l'électricité	X	VOIR ANNEXE
Risques liés aux travaux provoquant des étincelles		VOIR ANNEXE
Risques liés au gaz		VOIR ANNEXE
Risques liés aux tuyaux sous pression		VOIR ANNEXE
Risques liés aux opérations de maintenance des machines		VOIR ANNEXE
Risques liés aux opérations de maintenance	X	VOIR ANNEXE
Risques liés aux opérations d'élingages		VOIR ANNEXE
Risques liés aux opérations de levage		VOIR ANNEXE
Risques liés au travail en hauteur		VOIR ANNEXE
Risques liés aux opérations de maintenance des toitures et chéneaux		VOIR ANNEXE
Risques liés à l'amiante		VOIR ANNEXE
Risques liés à l'environnement	X	VOIR ANNEXE
Risques liés aux produits chimiques		VOIR ANNEXE
Risques liés aux agents biologiques	X	VOIR ANNEXE



PLAN DE PREVENTION

DSLO-22.011

PAGE 3 / 3

Risques liés Risque lié au manque d'hygiène et à la propreté		VOIR ANNEXE
Risques liés à l'utilisation du matériel DEFI GROUP	X	VOIR ANNEXE

Le chargé de travaux ne pourra débuter son intervention qu'après avoir pris connaissance des mesures de sécurité appliquées dans l'entreprise utilisatrice et informé son personnel des consignes du présent plan de prévention. Il s'engage à respecter ces consignes durant la totalité de sa période d'intervention, ainsi qu'à signaler au responsable de l'entreprise utilisatrice tout danger qui n'aurait pas été répertorié lors de la visite préalable.

ENTREPRISE EXTERIEURE

Je soussigné M. CONSTANTINI Jérôme
 Directeur ou Responsable doté de l'autorité, représentant l'entreprise GENIE FLEXION
 valide le plan de prévention ainsi que les consignes de sécurité spécifiques (non exhaustives).

J'atteste sur l'honneur que le travail exécuté dans le cadre de notre relation commerciale est effectué par des salariés employés régulièrement au regard de la réglementation applicable (bulletins de paie, tenue du registre unique du personnel, déclarations uniques d'embauche, déclarations et paiements de charges sociales) au regard des articles L 3243-1, L 1121-13 et R 8253-15 du code du travail.

Je m'engage à informer de manière individuelle le personnel de mon entreprise ou celui intervenant pour le compte de celle-ci, de m'assurer que ceux-ci ont bien compris les situations dangereuses, les phénomènes dangereux ou dangers, les mesures de prévention à respecter pour éviter la survenance et gravité maximale des dommages possibles avant leur arrivée sur le site DEFI GROUP.

En cas de non-conformité je m'engage à prendre immédiatement toutes les mesures correctives nécessaires et à transmettre les informations au donneur d'ordre.

Date : 20/01/2026

Visa :

ENTREPRISE UTILISATRICE	ENTREPRISE EXTERIEURE
Date : 07/01/2026	Date : <u>20/01/2026</u>
Le coordonnateur : M. FERNANDEZ	Le responsable des travaux : <u>CONSTANTINI Jérôme</u>
La direction : E. BEAUJEAN	
Le chargé de sécurité : I. BEAUJEAN	SOLUTIONS - RACCORDES & FLEXIBLES
	Agence de <u>VILLEPINTE</u>
	78, Allée des Erables
	Paris Nord 2
	93420 VILLEPINTE
	Tél. 01 85 19 01 40
	RCS Bobigny 438 107 666

Historique de modifications

Version	Modification	Qui	Date
A	Création	I.BEAUJEAN	11/06/2025
B	Modification	I.BEAUJEAN	16/12/2025



DEFI GROUP

ANNEXE AU PLAN DE PREVENTION
Entreprise Extérieure (E.E.) GENIE FLEXION

DSLO-22.011





ATTESTATION DE PRISE DE CONNAISSANCE DES INTERVENANTS SUR LE SITE DE LIZY SUR OURCQ

Nom / prénom	Attestation de prise de connaissance	Date	Signature de l'intervenant
	Certifie avoir reçu les informations concernant les situations dangereuses, les phénomènes dangereux ou dangers ainsi que les mesures de prévention à respecter, et m'engage à respecter en permanence les mesures de prévention indiquées et à informer le donneur d'ordre (DEFI GROUP) ainsi que les personnes ayant autorité en cas d'anomalie		
	Certifie avoir reçu les informations concernant les situations dangereuses, les phénomènes dangereux ou dangers ainsi que les mesures de prévention à respecter, et m'engage à respecter en permanence les mesures de prévention indiquées et à informer le donneur d'ordre (DEFI GROUP) ainsi que les personnes ayant autorité en cas d'anomalie		
	Certifie avoir reçu les informations concernant les situations dangereuses, les phénomènes dangereux ou dangers ainsi que les mesures de prévention à respecter, et m'engage à respecter en permanence les mesures de prévention indiquées et à informer le donneur d'ordre (DEFI GROUP) ainsi que les personnes ayant autorité en cas d'anomalie		
	Certifie avoir reçu les informations concernant les situations dangereuses, les phénomènes dangereux ou dangers ainsi que les mesures de prévention à respecter, et m'engage à respecter en permanence les mesures de prévention indiquées et à informer le donneur d'ordre (DEFI GROUP) ainsi que les personnes ayant autorité en cas d'anomalie		

ORGANISATION DES SECOURS

	S.A.M.U.	15
	POMPIERS	18
	URGENCE GAZ	0800 47 33 33
	URGENCE ELECTRICITE	0811 88 22 00
	URGENCE EAU	01 77 78 80 08
	CENTRE ANTI POISONS PARIS	01 40 05 48 48
	DIRECTION SITE LIZY SUR OURCQ Mr BEAUJEAN	06 79 87 68 55
	MAINTENANCE SITE LIZY SUR OURCQ Mr FERNANDEZ	06 86 46 49 00
	RESPONSABLE SECURITE SITE DE LIZY SUR OURCQ Mme BEAUJEAN	06 08 04 68 06
	DIRECTEUR DE PRODUCTION SITE DE LIZY SUR OURCQ Mr VAUDE	06 87 80 79 12

		APPLICABLE	NON APPLICABLE
	EPI Obligatoires	X	
	Consignes incendie	X	
	Consignes infirmerie	X	
	Plan de circulation	X	
	Risque lié à la méconnaissance des lieux	X	
	Risque lié à la circulation sur le site	X	
	Risque lié au bruit	X	
	Risque de chute de plain pied	X	
	Risque lié au stockage des matériaux et matériels	X	
	Risque lié à l'électricité	X	
	Risque lié aux travaux provoquant des étincelles		X
	Risque lié au gaz		X
	Risque lié aux tyaux sous pression		X
	Risque lié aux opérations de maintenance des machines		X
	Risque lié aux opérations de maintenance	X	
	Risque lié aux opérations d'élingage		X

		ANNEXE AU PLAN DE PREVENTION	
		E.E. : GENIE FLEXION	
		APPLICABLE	NON APPLICABLE
	Risque lié aux opérations de levage		X
	Risque lié au travail en hauteur		X
	Risque lié aux opérations de maintenance des toitures et chéneaux		X
	Risque lié à la présence d'amiante		X
	Risque lié à l'environnement	X	
	Risque lié aux produits chimiques		X
	Risque lié aux agents biologiques et virus	X	
	Risque lié au manque d'hygiène et à la propreté		X
	Risque lié l'utilisation du matériel DEFI GROUP	X	

EPI OBLIGATOIRES

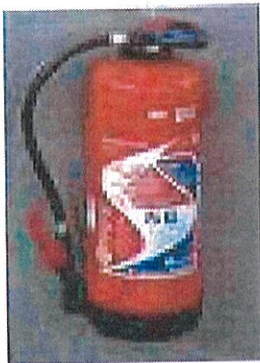


Pour l'ensemble de l'intervention le port des EPI adaptés est obligatoire
Le personnel de l'entreprise extérieure devra être muni de ses propres EPI

Extincteurs, alarme, points de rassemblements, issues de secours,

ALARME INCENDIE

Un boîtier d'alarme incendie est accessible dans chaque secteur



EXTINCTEURS

Des extincteurs sont disponibles et accessibles dans tous les secteurs
En cas de départ d'incendie, alerter, appeler le 18 et attaquer le feu soit en donnant un extincteur à un équipier de première intervention, soit en utilisant un extincteur et se rendre au point de rassemblement en utilisant l'issue de secours la plus proche



ISSUE DE SECOURS

Evacuation par la sortie de secours la plus proche, sans jamais revenir en arrière, et laisser toutes ses affaires sur place.

Interdiction de stationner ou bloquer une issue de secours



POINT DE RASSEMBLEMENT

Il est situé à côté du bureau d'accueil, à droite de l'entrée (parking motos)
Dès le déclenchement d'une alarme incendie, se rendre immédiatement dans le plus grand calme vers ce point de rassemblement



ACCES POMPIERS
Chaque infirmerie est accessible aux pompiers par une porte extérieure signalée



REGISTRE INFIRMERIE
Tout soin même le plus bénin, doit être effectué par un sauveteur secouriste du travail DEFI GROUP et consigné dans le registre infirmerie



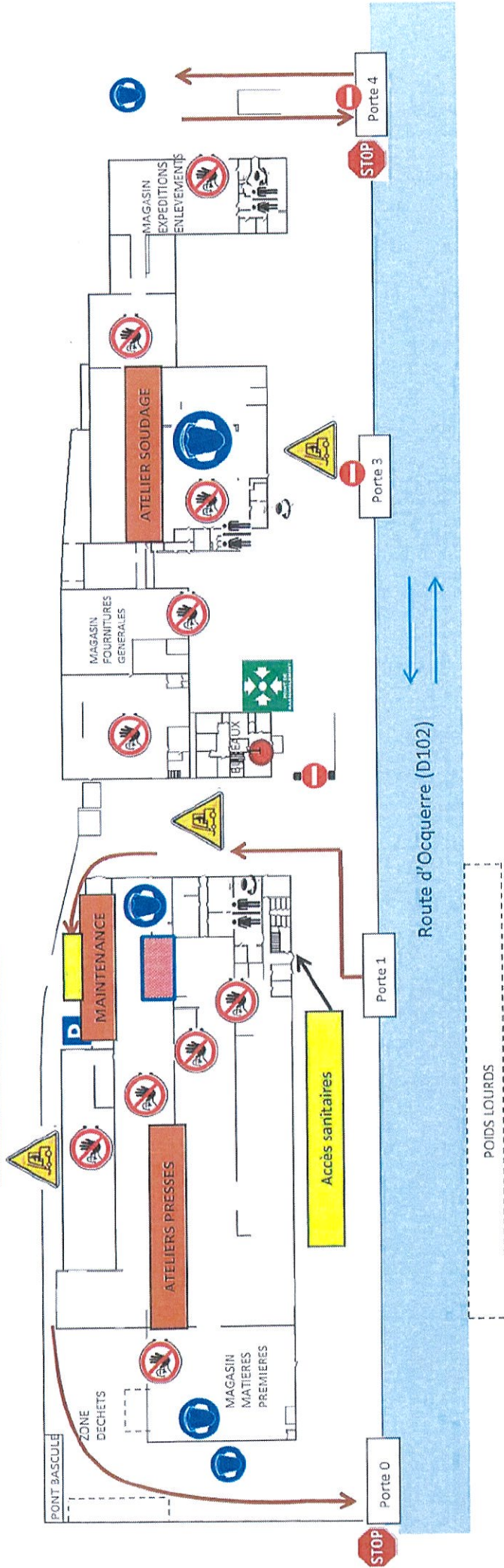
STATION DE LAVAGE OCCULAIRE
Une station de lavage oculaire est présente dans chaque infirmerie





DEFI GROUP

PLAN DE CIRCULATION GENIE FLEXION



1 - accueil général







	Accès piéton
	Sens de circulation
	Point d'accueil
	Stationnement GENIE FLEXION
	Zone d'intervention GENIE FLEXION
	Port de protections auditives obligatoire
	Accès soumis à autorisation
	Point de rassemblement
	Sanitaires
	Distributeurs de boissons
	Port obligatoire des chaussures de sécurité sur tout le site
	DEFENSE DE FUMER DANS TOUS LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE

	ANNEXE AU PLAN DE PREVENTION		DSLO-22.011
	E.E. : GENIE FLEXION		
	RISQUE LIE A LA MECONNAISSANCE DES LIEUX		
APPLICABLE	X	NON APPLICABLE	
CONTEXTE			
PHASE D'ACTIVITE:	CO-ACTIVITE SUR LE SITE DE LIZY SUR OURCQ		
SITUATION(S) DANGEREUSE(S): <i>(liste non exhaustive)</i>			
- ne pas connaître l'environnement dans lequel les travaux vont se dérouler			
MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN ŒUVRE			
	DATE	E.U.	E.E.
Visite préalable avec l'entreprise extérieure effectuée			
Repérage des réseaux existants, câbles électriques sous tension			
Repérage des différentes possibilités d'accès aux toitures et chéneaux			
Repérage des différentes structures et compositions des toitures (fibrociment, bac acier,...) en tenant compte des plans DEFI GROUP fournis (secteur découpage-emboutissage, secteur soudure, secteur expéditions)			
Se présenter à l'accueil dès l'arrivée sur le site afin de se faire enregistrer sur le registre des visiteurs et de prendre un badge			X
Une personne du service maintenance industrielle des équipements DEFI GROUP, accompagnera les intervenants de l'E.E. pour toute la durée de l'intervention			X
Mise à disposition d'un plan de circulation			
Condamnation des accès aux ateliers de production			



Accès aux sanitaires uniquement par l'extérieur		X
Interdiction au personnel de l'E.E. de circuler seul sur notre site		X
Attribution d'une zone réservée à la maintenance des chariots élévateurs, balisée et dûment indentifiée	X	



	ANNEXE AU PLAN DE PREVENTION		DSLO-22.011
	E.E. : GENIE FLEXION		
	RISQUE LIE A LA CIRCULATION SUR LE SITE DE LIZY SUR OURCQ		
APPLICABLE	X	NON APPLICABLE	
CONTEXTE			
PHASE D'ACTIVITE:	CO-ACTIVITE SUR LE SITE DE LIZY SUR OURCQ		
SITUATION(S) DANGEREUSE(S): (liste non exhaustive)			
<ul style="list-style-type: none"> -Presence de véhicules -Présence de chariots élévateurs -Présence de piétons 			
MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN ŒUVRE			
		E.U.	E.E.
Tout le personnel de l'entreprise extérieure devra porter un gilet haute visibilité, des chaussures de sécurité, ainsi qu'un badge (à retirer à l'accueil lors de l'arrivée sur le site)			X
Bien définir la zone d'intervention par de la signalétique (panneaux de danger, rubalise, cônes etc...)		X	
Interdiction à tous les véhicules du personnel DEFI GROUP d'être stationnés le long des bâtiments où auront lieu les interventions			
Accès autorisé aux toilettes (voir plan de circulation)			X
Accès autorisé aux salles de pause (en priorité celle située à proximité du lieu d'intervention)			
Accès interdit à tous les ateliers de production, sauf autorisation exceptionnelle de la Direction ou de la responsable HSE, et en empruntant obligatoirement les allées de circulation piétonne			
Toute personne souhaitant s'approcher du chantier (Direction, maintenance, CSSCT, HSE) devra être équipée d'un gilet haute visibilité et attendre l'autorisation du personnel de l'E.E.			
Toute personne ne disposant pas de ce gilet devra être écartée par l'E.E.			



	ANNEXE AU PLAN DE PREVENTION		DSLO-22.011
	E.E. : GENIE FLEXION		
	RISQUE LIE A LA CIRCULATION SUR LE SITE DE LIZY SUR OURCQ		
APPLICABLE	X	NON APPLICABLE	
CONTEXTE			
PHASE D'ACTIVITE:	CO-ACTIVITE SUR LE SITE DE LIZY SUR OURCQ		
SITUATION(S) DANGEREUSE(S): (liste non exhaustive)			
<ul style="list-style-type: none"> -Presence de véhicules -Présence de chariots élévateurs -Présence de piétons 			
MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN ŒUVRE			
Nettoyer et ranger régulièrement les voies de circulation du site pour éviter tout risque d'accident			X
Disposer d'un plan de circulation, annexé au présent plan de prévention			X
Circuler au pas, respecter les zones de stationnement visiteurs, stationner en marche arrière, respecter les sens de circulation			
Interdiction de stationner devant une borne incendie, une issue de secours, une arrivée de gaz, un stockage de matières explosives, inflammables ou dangereuses			X
Interdiction d'utiliser un chariot élévateur sans autorisation de conduite			X
Faire appel au personnel de maintenance DEFI GROUP pour le déplacement des chariots élévateurs (si pas d'autorisation de conduite)	X		X
Tous les conducteurs de chariots élévateurs et transpalettes électriques doivent être formés à la conduite en sécurité (CACES), être à jour de leur visite médicale et titulaires d'une autorisation de conduite qui leur sera remise par la Direction du site DEFI GROUP Lizy après présentation des CACES, et visites médicales	X		X
La priorité doit être laissée aux chariots élévateurs circulant sur le site			X



	ANNEXE AU PLAN DE PREVENTION		DSLO-22.011
	E.E. : GENIE FLEXION		
	RISQUE LIE A LA CIRCULATION SUR LE SITE DE LIZY SUR OURCQ		
APPLICABLE	X	NON APPLICABLE	
CONTEXTE			
PHASE D'ACTIVITE:	CO-ACTIVITE SUR LE SITE DE LIZY SUR OURCQ		
SITUATION(S) DANGEREUSE(S): (liste non exhaustive)			
-Presence de véhicules -Présence de chariots élévateurs -Présence de piétons			
MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN ŒUVRE			
Pour des raisons de commodité, le véhicule de l'entreprise extérieure peut être stationné en dehors des parkings aménagés à cet effet, mais à condition de ne pas entraver le déplacement des véhicules sur les voies de circulations extérieures et de ne pas obstruer les portes et issues de secours			X
Accès obligatoire à la zone de maintenance des chariots élévateurs par l'entrée piétonne			X
Lors de la présence d'un chariot élévateur dans la zone de pesée (située derrière la porte d'entrée piétonne), attendre à l'extérieur que la manoeuvre soit terminée			X
Obligation d'emprunter les allées de circulation extérieure pour se rendre aux sanitaires des ateliers soudure, et aux sanitaires du magasin expéditions			
Les chariots élévateurs sont prioritaires			X
Lors de l'accès aux étages par les escaliers, obligation de tenir la rampe, et interdiction de courir			
Les zones en cours de nettoyage devront être signalées			
Obligation d'accéder aux lieux d'intervention par les portes piétonnes prévues à cet effet			X



	ANNEXE AU PLAN DE PREVENTION		DSLO-22.011
	E.E. : GENIE FLEXION		
	RISQUE LIE A LA CIRCULATION SUR LE SITE DE LIZY SUR OURCQ		
APPLICABLE	X	NON APPLICABLE	
CONTEXTE			
PHASE D'ACTIVITE:	CO-ACTIVITE SUR LE SITE DE LIZY SUR OURCQ		
SITUATION(S) DANGEREUSE(S): (liste non exhaustive) -Presence de véhicules -Présence de chariots élévateurs -Présence de piétons			
MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN ŒUVRE			
Interdiction de pénétrer dans les ateliers par les portes automatiques			X



	ANNEXE AU PLAN DE PREVENTION		DSLO-22.011
	E.E. : GENIE FLEXION		
	RISQUE LIE AU BRUIT		
APPLICABLE	X	NON APPLICABLE	
CONTEXTE			
PHASE D'ACTIVITE:	CO-ACTIVITE SUR LE SITE DE LIZY SUR OURCQ		
SITUATION(S) DANGEREUSE(S): (liste non exhaustive)			
-Ambiance sonore entre 80 et 95 dBa			
MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN ŒUVRE			
	E.U.	E.E.	
Port obligatoire de protection auditives dans tous les ateliers signalés (présence de distributeurs de protections jetables à l'entrée des zones concernées)		X	



	ANNEXE AU PLAN DE PREVENTION		DSLO-22.011
	E.E. : GENIE FLEXION		
	RISQUE LIE AUX CHUTES DE PLAIN PIED		
APPLICABLE		NON APPLICABLE	
CONTEXTE			
PHASE D'ACTIVITE:	CO-ACTIVITE SUR LE SITE DE LIZY SUR OURCQ		
SITUATION(S) DANGEREUSE(S): (liste non exhaustive)			
<ul style="list-style-type: none"> -Sols glissants -Outils ou matériel qui jonchent le sol -Sols dégradés -Dénivelations 			
MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN ŒUVRE			
	E.U.	E.E.	
Maintenir la zone de travail propre et les espaces de circulation dégagés		X	
Ranger la zone de travail au fur et à mesure		X	
Signaler au service maintenance de l'E.U. toute dégradation constatée sur les sols		X	
Mettre tout en œuvre pour éviter les déversements de liquides ou les fuites, sur les sols -mise en place d'absorbant en cas d'incident de ce type	X	X	
Signaler immédiatement tout déversement au sol ou fuite au service maintenance de l'E.U.		X	
Prendre les précautions appropriées lors du transport de matériels encombrants			
Ne pas courir ou se précipiter, en particulier dans les escaliers			X

	ANNEXE AU PLAN DE PREVENTION,		DSLO-22.011
	E.E. : GENIE FLEXION		
	RISQUE LIE AUX CHUTES DE PLAIN PIED		
APPLICABLE		NON APPLICABLE	
CONTEXTE			
PHASE D'ACTIVITE:	CO-ACTIVITE SUR LE SITE DE LIZY SUR OURCQ		
SITUATION(S) DANGEREUSE(S): (liste non exhaustive)			
<ul style="list-style-type: none"> -Sols glissants -Outils ou matériel qui jonchent le sol -Sols dégradés -Dénivelations 			
MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN ŒUVRE			
Respecter les zones piétonnes			X
Les zones en cours de nettoyage devront être signalées			



	ANNEXE AU PLAN DE PREVENTION		DSLO-22.011
	E.E. : GENIE FLEXION		
	3 - RISQUE LIE AU STOCKAGE DES MATERIAUX ET MATERIELS		
APPLICABLE	X	NON APPLICABLE	
CONTEXTE			
PHASE D'ACTIVITE:	CO-ACTIVITE SUR LE SITE DE LIZY SUR OURCQ		
SITUATION(S) DANGEREUSE(S): (liste non exhaustive) -Pas de zone de travail définie -Matériaux et matériels mal entreposés -Manœuvre des engins			
MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN ŒUVRE			
		E.U.	E.E.
Veiller à ne pas encombrer les zones de travail et de circulation (ranger le matériel au fur et à mesure)			X
Veiller à la stabilité des matériels et matériaux entreposés			X
Utiliser des engins adéquats pour le déplacement des matériaux et matériels			
Veiller à ce qu'aucun outil n'empiète sur les voies de circulation piétonnes			X
Nettoyer le chantier en fin d'intervention			X
Interdiction formelle de laisser quelque produit chimique que se soit sur notre site lors du départ de l'E.E.			X
Stockage obligatoire des produits d'entretien dans les locaux réservés pour l'E.E.			
Affichage obligatoire des incompatibilités des produits chimiques dans les locaux réservés pour l'E.E.			



	ANNEXE AU PLAN DE PREVENTION		DSLO-22.011
	E.E. : GENIE FLEXION		
	3 - RISQUE LIE AU STOCKAGE DES MATERIAUX ET MATERIELS		
APPLICABLE	X	NON APPLICABLE	
CONTEXTE			
PHASE D'ACTIVITE:	CO-ACTIVITE SUR LE SITE DE LIZY SUR OURCQ		
SITUATION(S) DANGEREUSE(S): <i>(liste non exhaustive)</i> -Pas de zone de travail définie -Matériaux et matériels mal entreposés -Manœuvre des engins			
MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN ŒUVRE			
Mise sur rétention obligatoire des bidons de produits d'entretien			
Limiter au maximum les quantités de produits stockées			
Respecter les consignes de stockage inscrites sur les FDS			



	ANNEXE AU PLAN DE PREVENTION		DSLO-22.011
	E.E. : GENIE FLEXION		
	RISQUE LIE A L'ELECTRICITE		
APPLICABLE	X	NON APPLICABLE	
CONTEXTE			
PHASE D'ACTIVITE:	CO-ACTIVITE SUR LE SITE DE LIZY SUR OURCQ		
SITUATION(S) DANGEREUSE(S): <i>(liste non exhaustive)</i>			
<ul style="list-style-type: none"> - Présence de lignes électriques haute tension en extérieur - Présence de réseaux électriques aériens (câbles,...) - Utilisation d'outils portatifs 			
MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN ŒUVRE			
	E.U.	E.E.	
Obligation de respecter les distances de sécurité par rapport aux lignes à haute tension= 3 mètres minimum de distance par rapport aux lignes <50000 Volts			
Pour toute intervention d'ordre électrique, une habilitation électrique de niveau adapté est obligatoire (à nous fournir lors du retour du plan de prévention signé)		X	
Interdiction d'ouvrir les armoires électriques et pupitres de commandes de l'E.U. sans habilitation		X	
Obligation d'utiliser du matériel d'essais et de mesurages conforme à la réglementation			
Obligation de procéder à la consignation de l'installation avant toute intervention par le personnel habilité de l'E.E.		X	
Interdiction de travailler sous tension		X	
Ne pas intervenir sur les installations avec les mains mouillées		X	
Outils portatifs, fournis par l'E.E. normalisés et conformes aux normes CE		X	



	ANNEXE AU PLAN DE PREVENTION		DSLO-22.011
	E.E. : GENIE FLEXION		
	RISQUE LIE A L'ELECTRICITE		
APPLICABLE	X	NON APPLICABLE	
CONTEXTE			
PHASE D'ACTIVITE:	CO-ACTIVITE SUR LE SITE DE LIZY SUR OURCQ		
SITUATION(S) DANGEREUSE(S): <i>(liste non exhaustive)</i>			
<ul style="list-style-type: none"> - Présence de lignes électriques haute tension en extérieur - Présence de réseaux électriques aériens (câbles,...) -Utilisation d'outils portatifs 			
MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN ŒUVRE			
Obligation de vérifier que les câbles électriques des outils portatifs et les rallonges sont en bon état			X
En cas d'accident, faire mettre hors tension l'installation électrique par le responsable du service maintenance de l'E.U., sans s'exposer, identifier les risques persistants, si cela est possible supprimer ou isoler le risque ou soustraire la victime et faire alerter les secours (15 ou 112)	X		X
En cas de détérioration d'un câble électrique, arrêter les travaux, établir un périmètre de sécurité, et prévenir le responsable du service maintenance de l'E.U.			X
Interdiction de travailler en situation de travailleur isolé			X
Utiliser des enrouleurs de rallonges électriques professionnels avec tambours résistants aux chocs et protection contre les éclaboussures d'eau			X
Mise en séparation du réseau des postes SPPM / SNAMA avec accès aux têtes de câbles, par ENEDIS			
Avant le début des travaux et à la fin des travaux, seul le chef d'équipe ANSEM habilité HC / BC doit se trouver dans le poste haute tension, et doit effectuer la manœuvre de consignation et déconsignation. Une fiche de consignation et de déconsignation est à remplir par ce chef d'équipe et à faire signer par le technicien de maintenance de l'E.U.. (le technicien DEFI GROUP ne doit pas dépasser la zone 1 de voisinage, habilitation HO)			



	ANNEXE AU PLAN DE PREVENTION		DSLO-22.011
	E.E. : GENIE FLEXION		
	RISQUE LIE A L'ELECTRICITE		
APPLICABLE	X	NON APPLICABLE	
CONTEXTE			
PHASE D'ACTIVITE:	CO-ACTIVITE SUR LE SITE DE LIZY SUR OURCQ		
SITUATION(S) DANGEREUSE(S): <i>(liste non exhaustive)</i>			
<ul style="list-style-type: none"> - Présence de lignes électriques haute tension en extérieur - Présence de réseaux électriques aériens (câbles,...) -Utilisation d'outils portatifs 			
MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN ŒUVRE			
Le personnel ANSEM doit contrôler l'absence de tension à l'aide d'une perche VAT			
Le chef d'équipe ANSEM doit s'assurer de l'installation électrique par la lecture du schéma électrique à disposition dans le poste, ou le demander au technicien DEFI GROUP			


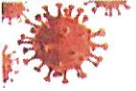
	ANNEXE AU PLAN DE PREVENTION		DSLO-22.011
	E.E. : GENIE FLEXION		
	RISQUE LIE AUX OPERATIONS DE MAINTENANCE		
APPLICABLE	X	NON APPLICABLE	
CONTEXTE			
PHASE D'ACTIVITE:	CO-ACTIVITE SUR LE SITE DE LIZY SUR OURCQ		
SITUATION(S) DANGEREUSE(S): <i>(liste non exhaustive)</i>			
-Méconnaissance du matériel ou des installations			
MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN ŒUVRE			
		E.U.	E.E.
Obligation pour les techniciens de l'E.E. de prendre connaissance des notices constructeurs			X
Seuls des techniciens, autorisés, qualifiés et formés sur les matériels en question peuvent manipuler les chariots élévateurs et transpalettes électriques et en assurer la maintenance.			X
Le travail en binôme avec des membres du personnel DEFI GROUP est <u>strictement interdit</u>			X
Faire interdire l'accès à la zone de maintenance à toute personne étrangère à la réalisation du travail		X	
Interdiction d'enlever des pictogrammes de sécurité, même s'ils sont dégradés, mais le signaler à notre service maintenance afin de les faire remplacer.			X
Lors de l'utilisation d'un cric, il est strictement interdit de se positionner sous le chariot.			X
<u>CONSIGNATION:</u> la clé de contact doit impérativement être enlevée et conservée par l'intervenant pendant toute la durée de l'intervention			X
Le chariot élévateur doit être mis au point mort et le frein à main doit être serré			X



	ANNEXE AU PLAN DE PREVENTION		DSLO-22.011
	E.E. : GENIE FLEXION		
	RISQUE LIE AUX OPERATIONS DE MAINTENANCE		
APPLICABLE	X	NON APPLICABLE	
CONTEXTE			
PHASE D'ACTIVITE:	CO-ACTIVITE SUR LE SITE DE LIZY SUR OURCQ		
SITUATION(S) DANGEREUSE(S): <i>(liste non exhaustive)</i>			
-Méconnaissance du matériel ou des installations			
MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN ŒUVRE			
Balisage infranchissable (cônes + chaînes ou rubalise) de la zone d'intervention obligatoire, de façon à ce qu'aucune partie du corps ne dépasse de ce balisage (exemple: travail en position allongée,...)	X		
Obligation de rendre compte à l'interlocuteur DEFI GROUP de tout incident ou fonctionnement anormal			X
Procéder à la consignation de l'installation avant toute intervention			
Obligation de n'utiliser que des pièces d'origine constructeur.			X
Obligation de respecter la durée de vie et les conditions de stockage recommandées par le fabricant (flexibles)			X
Interdiction de juguler et associer des tuyaux et embouts de différentes marques			X
Interdiction d'utiliser des flexibles ayant déjà été assemblés antérieurement			X
Obligation avant toute intervention (presses ou chariots élévateurs) de consigner, décompresser et vérifier l'absence de pression du circuit hydraulique			X

	ANNEXE AU PLAN DE PREVENTION		DSLO-22.011
	E.E. : GENIE FLEXION		
	RISQUE LIE AUX OPERATIONS DE MAINTENANCE		
APPLICABLE	X	NON APPLICABLE	
CONTEXTE			
PHASE D'ACTIVITE:	CO-ACTIVITE SUR LE SITE DE LIZY SUR OURCQ		
SITUATION(S) DANGEREUSE(S): (liste non exhaustive) -Méconnaissance du matériel ou des installations			
MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN ŒUVRE			
Interdiction formelle de passer ou de se trouver sous les fourches d'un chariot élévateur			X
Obligation pour toute intervention sur les presses, de travailler au point mort bas ou de faire poser les chandelles de sécurité			X
Eviter de tordre et courber les flexibles, pensez à utiliser des colliers de fixation et un adaptateur coudé			X
Les accumulateurs doivent être supportés et fixés avec un collier de fixation			X
Obligation avant toute remise en service de s'assurer du bon serrage de toutes les pièces changées			X

	ANNEXE AU PLAN DE PREVENTION		DSLO-22.011
	E.E. : GENIE FLEXION		
	ENVIRONNEMENT		
APPLICABLE	X	NON APPLICABLE	
CONTEXTE			
PHASE D'ACTIVITE:	CO-ACTIVITE SUR LE SITE DE LIZY SUR OURCQ		
SITUATION(S) DANGEREUSE(S): <i>(liste non exhaustive)</i>			
- Présence de déchets chimiques			
MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN ŒUVRE			
	E.U.	E.E.	
Le site DEFI GROUP de LIZY SUR OURCQ étant une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et étant bordée par une zone pavillonnaire et par deux cours d'eau, une attention particulière est demandée au personnel de l'E.E., afin d'éviter tout incident environnemental (pollution, bruit, rejets,...)		X	
Tous les déchets, devront être correctement identifiés, isolés, et leur enlèvement sera à la charge de l'E.E.		X	
Tout produit liquide devra être stocké sur rétention et les contenants ou récipients doivent être rebouchés après utilisation		X	
Tout rejet de liquides, dans les réseaux d'eaux usées ou d'eaux pluviales est strictement interdit		X	
En cas de déversement accidentel dans les réseaux, il est impératif de prévenir immédiatement la responsable HSE de l'E.U. afin de déclencher le processus d'isolement du site	X	X	
En cas de fuite ou d'écoulement sur les sols, la responsable HSE de l'E.U. devra être prévenue de façon à déverser de l'absorbant ou déposer des chiffons absorbants, ou créer une barrière de rétention	X	X	

	ANNEXE AU PLAN DE PREVENTION		DSLO-22.011
	E.E. : GENIE FLEXION		
	ENVIRONNEMENT		
APPLICABLE	X	NON APPLICABLE	
CONTEXTE			
PHASE D'ACTIVITE:	CO-ACTIVITE SUR LE SITE DE LIZY SUR OURCQ		
SITUATION(S) DANGEREUSE(S): <i>(liste non exhaustive)</i>			
- Présence de déchets chimiques			
MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN ŒUVRE			
L'E.E. dont l'activité génère des déchets se doit de les traiter selon les règles définies ci-dessous			
-HUILES DE VIDANGE: récupération par l'E.E. après versement dans le contenant final à l'aide d'un entonnoir -FILTRES USAGES: évacuation par l'E.E. en prenant soin d'éviter les écoulements lors des manipulations -PIECES DETACHEES USAGEES: évacuation par l'E.E. en prenant soin d'éviter les écoulements lors des manipulations -CHIFFONS SOUILLES: évacuation par l'E.E. en prenant soin d'éviter les écoulements lors des manipulations			X
Le chantier devra être propre et bien rangé pendant toute l'intervention. A l'issue des travaux le chantier devra être nettoyé et débarrassé			X

	ANNEXE AU PLAN DE PREVENTION		DSLO-22.011
	E.E. : GENIE FLEXION		
	RISQUE LIE AUX AGENTS BIOLOGIQUES et VIRUS		
APPLICABLE	X	NON APPLICABLE	
CONTEXTE			
PHASE D'ACTIVITE:	CO-ACTIVITE SUR LE SITE DE LIZY SUR OURCQ		
SITUATION(S) DANGEREUSE(S): <i>(liste non exhaustive)</i>			
<ul style="list-style-type: none"> -Contact avec des surfaces potentiellement contaminées -Contact ou proximité avec du personnel potentiellement porteur de virus 			
MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN ŒUVRE			
	E.U.	E.E.	
Interdiction de se présenter sur le site DEFI GROUP, en cas de symptômes (fièvres supérieure ou égale à 37,5°, toux, courbatures, maux de tête,...) ou de cohabitation avec une personne porteuse de virus.		X	
Obligation pour le personnel des entreprises extérieures et DEFI GROUP d'utiliser son propre matériel (stylo, outils,...)		X	

	ANNEXE AU PLAN DE PREVENTION		DSLO-22.011
	E.E. : GENIE FLEXION		
	RISQUE LIE A L'UTILISATION DU MATERIEL DEFI GROUP		
APPLICABLE	X	NON APPLICABLE	
CONTEXTE			
PHASE D'ACTIVITE:	CO-ACTIVITE SUR LE SITE DE LIZY SUR OURCQ		
SITUATION(S) DANGEREUSE(S): <i>(liste non exhaustive)</i> -Machines de production -Machines outils -Véhicules -Chariots élévateurs			
MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN ŒUVRE			
		E.U.	E.E.
Interdiction formelle au personnel de l'E.E. d'utiliser les engins de levage de l'E.U. (chariots élévateurs, gerbeurs électriques, nacelle, ponts roulants, palans, élingues), demander l'intervention d'un cariste DEFI GROUP en cas de besoin, après en avoir averti la responsable HSE au préalable			X